

La Coupure du Lac du Bourdon



Randonnée n°8736989

Une randonnée proposée par Acscpf

Parcours balisé N°86

Petit circuit alliant une partie des rives du lac et les chemins creux en sous-bois. En fonction du niveau d'étiage du lac, la rive pourra être préférée au chemin.

Durée :	1h20	Difficulté :	Facile
Distance :	4,44 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	35 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	35 m	Région :	Puisaye
Point haut :	254 m	Commune :	Saint-Fargeau (89170)
Point bas :	212 m		

Description

Départ depuis le parking de la Calanque, au pied du camping municipal et tout près de la base de loisirs.

(D/A) Sortir du parking au plus près de l'entrée du camping. Face au lac, partir de suite sur la gauche pour prendre le chemin qui est sableux sur une grande partie et longe une partie amont du réservoir.

(1) À l'angle gauche du poteau de balisage, part un chemin bordé d'une haie. Le prendre et parvenir en lisière de bois. Plus loin, c'est un chemin creux qui prend le relais et qui aboutit sur un chemin transversal.

(2) Continuer en partant à gauche. Arrivé devant une plate forme de stockage de grumes, continuer tout droit sur le chemin stabilisé. Atteindre rapidement un premier croisement.

(3) Emprunter sur la gauche un chemin sous futaie. Lui aussi débouche sur une voie stabilisée à suivre sur une centaine de mètres. Délaisser cette voie qui part sur la droite au profit du chemin qui longe les champs clos de part et d'autre. Déboucher sur un carrefour de routes.

(4) Traverser avec prudence le carrefour et prendre la route qui descend sur la gauche en conservant l'accotement de droite. À hauteur de la grande courbe, laisser filer la route et poursuivre tout droit en direction du lac. Arrivé au carrefour formé par le chemin transversal et la voie menant à la jetée, passer tout droit et aller jusqu'à la Coupure. Ne pas la franchir.

(5) Revenir sur ses pas et, au croisement avec le chemin transversal, tourner sur la droite en prenant le chemin sableux ou bien longer la berge si le niveau d'eau le permet. Passer devant les lieux de restauration. En bout, obliquer à gauche, traverser la route avec **prudence** pour rejoindre le parking **(D/A)**.

Informations pratiques

(5) La Coupure : ce lieu est appelé ainsi car lors de la construction du lac, existait à cet endroit une route reliant Treigny à Saint-Fargeau. Elle a donc été coupée et détournée sur l'aval du réservoir. La dénomination de Route Neuve a perduré pendant des années et s'est perdue au fil du temps.

En période d'étiage, il est possible de franchir la jonction entre les deux plans d'eau formés et de s'aventurer dans la partie beaucoup plus sauvage de la Forge et du Bois des Colas.

En saison sèche, les chemins sont de bonne qualité. Par temps humide, certains passages peuvent être plus délicats. Toilettes sur le parking.

Concernant la baignade, elle est autorisée sous certaines conditions. Renseignements [ici](#).

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°86 inscrit sur

plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en décembre 2021.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

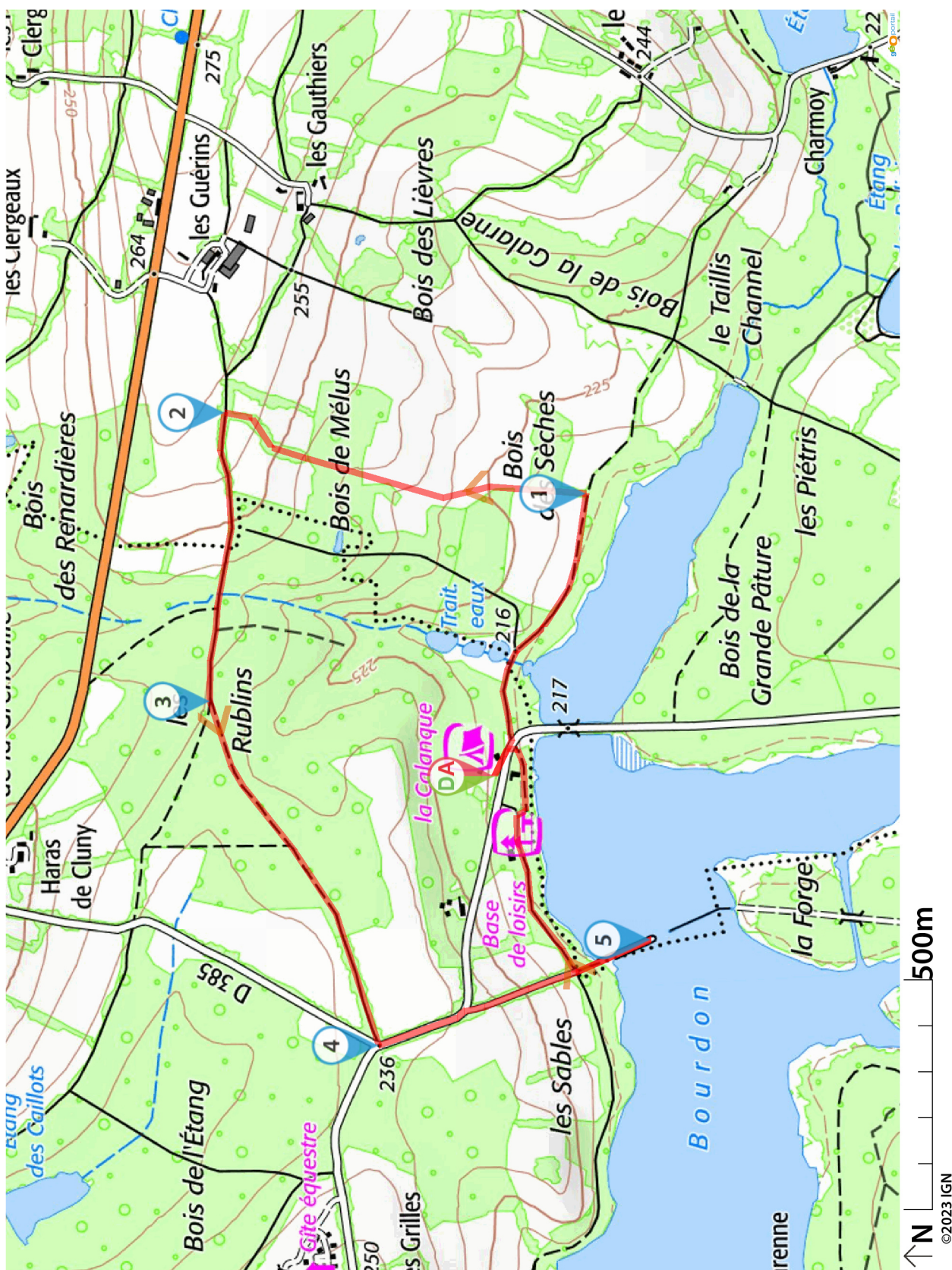
A proximité

Les lieux de visite sont nombreux et variés.

Pour plus de renseignements, consultez le site de l'[Office de Tourisme de Puisaye-Forterre](#) ou poussez la porte des bureaux d'accueil touristique.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-coupure-du-lac-du-bourdon/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



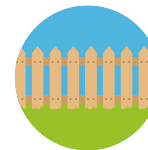
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.